

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE
LANVALLAY

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 10 novembre, sous la présidence de M. Bruno RICARD, Maire de LANVALLAY.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Votants : 27

Etaient présents : M. RICARD Bruno, Maire – M. VADEPIED Alain – Mme IDRI Brigitte – M. NICOLAS Thierry – Mme LECOINTRE Haude – M. CASSIGNEUL Thomas – Mme TROUBADOURS Sophie – M. MAHÉ Bernard – Mme RÉ Claire – Mme BREHIER Josiane – BRIOT Janick – Mme BAUDU Françoise – Mme CARER Guylaine – M. LE DREZEN Philippe – Mme GUERIN Sabine – M. ARMBRUSTER Olivier – M. GUILLEMOT Thomas – Mme PILLOT Mathilde – Mme PETIPAS Jennifer – M. MOREL Mathias – Mme LEPETIT Françoise – M. BERNARD Rémi – M. QUINTIN Pascal – Mme GUIGUI-DELAROCHE Cécilia – M. BODIN Daniel.

Étaient absents : M. BRIAND David a donné pouvoir à M. CASSIGNEUL Thomas – M. PINTO José a donné pouvoir à Mme CARER Guylaine.

Quorum : Le quorum est respecté : 25 présents.

Désignation d'un (e) secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, **M. Mathias MOREL**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1.Création d'un Conseil Municipal des Enfants

2. FINANCES

2.1.Budget Primitif – DM n°2022-01

2.2.Projet de résidence d'artiste – Demande de subventions

2.3.DETR - DSIL 2023 – Demande de subventions

3. TRANSITION

3.1.Projet d'étude de faisabilité – réseau de chaleur

4. INFORMATIONS GENERALES

4.1.Dinan Agglomération - Actualités

4.2.Dossiers de demandes de permis de construire et de déclarations préalables déposés

4.3.Information dans le cadre de la délégation donnée au Maire (Art. L2122-22 du CGCT)

4.4.Informations générales

5. QUESTIONS DIVERSES

PRÉAMBULE

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire informe les élus présents que M. Philippe LANDURÉ, Vice-Président de Dinan Agglomération en charge de la Prospective et de la Transition Ecologique, interviendra vers 20h30 afin de présenter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Dinan Agglomération ainsi que la démarche de concertation autour du Schéma de Cohérence Territorial Air Energie Climat (SCoT AEC). La séance sera suspendue le temps de son intervention car il s'agit d'une simple information.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRÉCÉDENTE

Le **procès-verbal** de la réunion du **14 octobre 2022**, a été adopté à **l'unanimité, sans observation**.

SÉANCE

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n° 2022-11-01 : Création d'un Conseil Municipal des Enfants

Rapporteurs : Claire RÉ et Thomas CASSIGNEUL

Il revient aux communes de jouer un rôle actif dans l'apprentissage de la citoyenneté auprès des enfants et des jeunes. Celui-ci apparaît d'autant plus essentiel aujourd'hui, alors que les expressions de défiance démocratiques se multiplient. La forte montée de l'abstention aux derniers scrutins électoraux l'illustre notamment.

La Politique Enfance Jeunesse – Bien Grandir à Lanvallay votée en conseil municipal le 2 février 2021 répond à cet attendu, en faisant « du parcours citoyenneté » l'un de ses axes majeurs. Le Conseil Municipal des Enfants (CME) en est l'une des applications concrètes. Il vise à « rendre l'Homme et le Citoyen le plus libre possible dans la société la plus démocratique possible » en étant un lieu d'apprentissage de l'expression démocratique, de l'action publique et de la prise de décision pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire « Les Colibris » de la commune.

Ce CME s'inscrit dans la lignée du « conseil municipal des jeunes », créé par la délibération du 27 mai 2016, qui a fait vivre l'action démocratique auprès des jeunes pendant plusieurs années.

Cette nouvelle instance permettra à ses membres de s'engager et de faire preuve d'autonomie en construisant un jugement critique et nourri. De manière générale, il offre l'occasion d'impliquer les enfants dans la réalisation de projets collectifs au sein de la commune. Dans une démarche volontairement participative, les autres enfants seront associés aux travaux du CME, notamment grâce aux comptes-rendus.

Les projets du CME pourront être destinés aux enfants, tout comme aux autres habitants.

Le Conseil municipal enfant s'organise comme suit :

- Il est formé de 10 conseillers.
- Il sera composé à parité par 5 filles et 5 garçons.
- Ses conseillers sont élus pour 2 ans, à la majorité simple, en un tour.
- Tous les enfants scolarisés dans la commune à l'école élémentaire « Les Colibris », du CP au CM2, sont électeurs et pourront se présenter aux élections.

- Une période électorale sera organisée à chaque renouvellement de mandat en suivant les étapes suivantes :
 - o Les dépôts de candidature,
 - o Une campagne électorale pour présenter les candidats et leur programme,
 - o La tenue du scrutin en mairie.

Cette période électorale sera un temps important d'apprentissage de la démocratie permettant de la légitimité du CME et un lien entre les enfants, leurs futurs élus et l'institution municipale.

Le CME pourra porter des projets qui font écho au conseil municipal :

- Le cadre de vie et l'aménagement de l'espace public de la commune
- La culture, le bien-être, le sport et les loisirs
- La solidarité et la vie civique

Présidé par le Maire, il sera accompagné des différents élus de la commune en fonction des actions menées. Un budget spécifique lui sera dédié. Les projets de plus grande ampleur acceptés par le Conseil Municipal pourront être intégrés dans le budget municipal au même titre que les autres projets municipaux. Au quotidien, le CME sera accompagné par un « Référent CME » issu du Service Enfance Jeunesse.

Ce CME s'inscrit dans une démarche partenariale mise en œuvre dans le cadre du Projet éducatif du territoire (PEDT) rédigé en juin 2022. L'école élémentaire « Les Colibris » et les Parents d'élèves ont pu contribuer à l'élan, notamment à l'occasion de la commission enfance jeunesse du lundi 7 octobre 2022. L'école élémentaire également jouera notamment un rôle important durant la période électorale.

Un débat et des discussions s'ensuivent :

Françoise LEPETIT soulève le fait que ce CME ne concernera que les enfants de l'école et non pas tous les enfants de la commune, certains pouvant être scolarisés dans les communes voisines.

Claire RÉ et **Bruno RICARD**, apportent les éléments de réponse suivants : il s'agit d'un choix. Le CME est un projet mis en œuvre dans le cadre du PEDT (Projet Educatif de Territoire), en partenariat avec les enseignants de l'équipe pédagogique et les agents territoriaux du service enfance-jeunesse. Il s'agit d'une première étape d'un projet ambitieux, qui mobilisera les agents de la commune. Le fonctionnement du CME pourra avoir lieu sur du temps scolaire et périscolaire (méridien).

Thomas GUILLEMOT et **Haude LECOINTRE** posent la question du financement et du budget du CME.

Claire RÉ et **Bruno RICARD**, précisent que le CME proposera des projets qui pourront, l'année suivante, être inscrits au budget, selon ce que le Conseil Municipal décidera. Le CME pourrait aussi disposer d'un petit budget de fonctionnement (par exemple, pour faire une visite) et une ligne pourra être prévue dans le budget 2023.

Vu l'article L 2143-2 du CGCT,
Considérant l'exposé ci-dessus,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- INSTITUE un « Conseil Municipal des Enfants » selon les modalités du code électoral et du règlement intérieur joint en annexe.

FINANCES

Délibération n° 2022-11-02 : Budget Primitif – DM n°2022-01

Rapporteur : Brigitte IDRI

Le budget primitif a été voté le 01/04/2022. Afin d'ajuster les opérations de fin d'année, et de préparer l'année 2023, il est proposé une première Décision Modificative (DM n° 2022-01).

Section de fonctionnement

- En dépenses :
 - Correction d'une erreur d'imputation liée au passage à la M57 (C/673 et C/65888)
 - Augmentation des crédits de dotation aux amortissements (en raison du passage à l'amortissement au prorata temporis avec la M57)
 - Correction de l'imputation des frais bancaires et ajustement des crédits (C/6688 et C/627)
 - Ajustement des crédits nécessaires sur certains articles : carburants, vêtements de travail, matériaux pour travaux en régie et intérêts des emprunts (pour l'emprunt réalisé en 2022)
- En recettes :
 - Correction d'une erreur d'imputation liée au passage à la M57 (C/74833 et C/74834)
 - Actualisation de recettes : indemnité inflation, concessions de cimetières, dotations, taxes et subventions

Section d'investissement

- En dépenses :
 - Augmentation des crédits pour le remboursement du capital de l'emprunt (pour une échéance de l'emprunt réalisé en 2022)
 - Augmentation des crédits pour les opérations :
 - Salle des fêtes travaux de désamiantage phase 1 : + 6 480 €,
 - Parking de St Solen : + 1 012.45 €,
 - Cimetière : réalisation de l'allée du nouveau cimetière : + 10 374.20 €
 - Répartition des crédits au sein de l'opération centre technique municipal
- En recettes :
 - Régularisation d'une subvention (pose de capteurs de CO2)
 - Ajustement des crédits de dotation aux amortissements

Ces modifications permettront d'ajuster les crédits sur certains articles avant la clôture de l'exercice.

Un débat et des discussions s'ensuivent :

Bruno RICARD, précise que lors du vote du budget, l'augmentation du coût de l'énergie avait été anticipé et que pour l'instant les dépenses restent dans l'enveloppe prévue. Il y a cependant peu de visibilité pour l'année à venir. L'équipe bâtiment des services techniques de la commune commencé un passage dans tous les bâtiments communaux pour mener des actions permettant d'économiser l'eau et l'électricité pour l'éclairage (vérification des robinets, ajout de détecteurs pour l'éclairage etc.).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget Primitif 2022,
Vu l'avis de la Commission Finances du 09 novembre 2022,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n° 2022-01 dont le détail figure en annexe.

FINANCES

Délibération n° 2022-11-03 : Projet de résidence d'artiste – Demande de subventions

Rapporteurs : Thierry NICOLAS et Alain VADEPIED

La commune de Lanvallay a lancé depuis le dernier mandat, un projet agricole sur un terrain communal. Le cœur de ce projet agricole repose sur la volonté de la commune de retrouver pour le territoire une souveraineté alimentaire, en approvisionnant les restaurants de l'école et de l'EHPAD, en fruits et légumes bio, en circuits très courts, avec l'installation d'une maraîchère. En parallèle et comme précurseur, un Jardin Solidaire, le petit jardin des écoliers, a trouvé sa place sur un petit hectare. Entre vingt et trente bénévoles se succèdent et récoltent, au profit du Secours Populaire, environ 500 kilos de légumes bio par semaine. Par ailleurs, une jeune productrice de fleurs coupées s'est installée sur la parcelle. Enfin, une pépinière citoyenne et associative a lancé les premières plantations d'une forêt comestible témoin.

Cette initiative est portée par différents intervenants (élus, citoyens, associations), réunis dans un groupe de travail et accompagné par des partenaires qualifiés (Agriculture Paysanne, Terre de liens, Maison de l'Agriculture Biologique 22, DDTM, Dinan Agglomération, etc.).

Ce projet atypique et ambitieux a été primé cet été lors des trophées bretons du développement durable dans la catégorie collectivités locales. Cette récompense est une belle reconnaissance de ce projet englobant les 3 aspects du développement durable : environnement, économie et social.

De là, les élus ont souhaité y ajouter une dimension supplémentaire en partageant, avec le plus grand nombre et de manière artistique, ce projet agricole pour en faire un projet agricole. L'idée est de mettre en récit cette expérience politique qui sort du commun, écrite à plusieurs mains et grâce à laquelle les élus souhaitent mettre en lien les habitants de la commune mais aussi des communes environnantes et même servir de matériau de partage pour d'autres collègues élus.

Lors d'une rencontre avec Laëticia ROUXEL, artiste connue localement, autrice de BD, cette dernière a exprimé son vif intérêt pour ce projet communal qui, par son contexte, ses acteurs, le lien avec les thématiques de ses ouvrages précédents, correspond en tout point à ce qu'elle recherche en termes d'inspiration pour un prochain projet artistique.

De cette rencontre entre un projet communal solidaire et une artiste locale attachée à la terre, est née l'idée d'un projet de résidence d'artiste.

A ce stade, le projet prend la forme suivante :

Une résidence d'artiste de Laëticia Rouxel d'une durée totale de 12 semaines.

Puisque cette résidence est adossée à un projet agricole, en lien avec la terre et les saisons, la résidence s'étalera dans le temps entre mars et décembre 2023. Ainsi l'artiste pourra avoir plusieurs temps de création dans des contextes différents liés à la succession des saisons.

Un lieu de résidence proposé par la commune

L'artiste sera hébergée dans un gîte loué par la commune, situé en campagne, à proximité du terrain agricole. Cet espace lui permettra de se couper de son quotidien et de s'immerger pleinement dans le quotidien des activités de la parcelle agricole. Elle pourra ainsi se rendre à pied ou à vélo sur le site, à des moments différents de la journée pour s'imprégner du lieu et rencontrer les différents acteurs.

Des actions de médiation

Des actions de médiation, dont les contours et les dates exactes restent à définir, pourront avoir lieu sur la commune à destination de tous les publics : enfants, adolescents, adultes et personnes âgées. Ces actions se feront en lien avec la médiathèque municipale, mais aussi avec les services enfance et jeunesse de la commune, avec l'école et l'EHPAD. Les ateliers qui sont prévus sont les suivants : ateliers Bandes Dessinées, portraits d'après modèle, dessin d'observation dans le jardin mais aussi des ateliers d'écriture / témoignage.

Le financement

La commune de Lanvallay estime le budget nécessaire pour mener à bien ce projet agricole à 10 500 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CHARGES	Coûts hors taxes
Rémunération de l'auteur-e :	6 000 €
Transports	200 €
Frais hébergement	960 €
Ateliers (12 x ½ journées)	3 240 €
Matériel pour les ateliers	100 €
TOTAL DES CHARGES	10 500 €
RECETTES	Produits hors taxes
Autofinancement	2 100 €
Subventions Région Bretagne – CNL :	5 250 €
Subventions DRAC	3 150 €
TOTAL DES RECETTES	10 500 €

Un débat et des discussions s'ensuivent :

Claire RÉ demande quelle suite sera donnée au projet et si l'artiste doit produire quelque chose.

Alain VADEPIED indique que l'artiste produira certainement quelque chose mais qu'il n'y a pas de commande précise, elle doit pouvoir travailler librement.

Bruno RICARD précise que la DRAC est en attente des sollicitations des territoires pour financer ce type de projet ; **Thierry NICOLAS** annonce que le dossier passera en commission régionale le 10/12 ; **Mathilde PILLOT** indique que Dinan Agglomération souhaite connaître le projet et que le département, suite à la visite de Mme Nowak sur le terrain, s'y intéresse également. D'autres financements pourraient donc être sollicités. Pour résumer, **Bruno RICARD**, Maire, et **Alain VADEPIED** précisent que le dossier, par sa transversalité et son côté innovant intéresse les financeurs mais que, dans l'éventualité où le projet ne serait pas financé, un point serait à nouveau fait en conseil municipal pour définir la suite à donner.

Cécilia GUIGUI-DELAROCHE et **Rémi BERNARD** demandent des précisions sur les frais de transport et l'hébergement.

Alain VADEPIED et **Thierry NICOLAS** répondent que les frais de transport permettent de rembourser à l'artiste 1 aller-retour Dol de Bretagne Lanvallay par période de résidence et

qu'un contact a été pris avec un propriétaire de gîte de Lanvallay afin d'évaluer les frais d'hébergement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, 20 votes pour et 7 abstentions (G CARER, J PINTO (pouvoir), F. LEPETIT, R. BERNARD, P. QUINTIN, C. GUIGUI-DELAROCHE, D. BODIN) :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus pour ce projet de résidence d'artiste,
- **SOLLICITE** la Région Bretagne et le Centre National du Livre à hauteur de 5250 €,
- **SOLLICITE** la DRAC Bretagne à hauteur de 3 150 €,
- **S'ENGAGE** en cas de subventionnement à respecter les critères définis dans les cahiers des charges des financeurs y compris en termes de communication,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de financement correspondantes.

FINANCES

Délibération n° 2022-11-04 : DETR-DSIL 2023 – Demande de subventions

Rapporteur : Brigitte IDRI

Les échéances et modalités de candidatures auprès de l'Etat pour les dotations DETR (Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ont été modifiées pour les projets 2023. Ainsi, il n'y a plus qu'un seul appel à projet commune à présenter pour ces 2 dotations et le dossier est à remplir en ligne dans l'outil « démarches simplifiées ». En ce qui concerne les échéances, les dossiers doivent être déposés avant le 14 décembre 2022.

A la lecture de la circulaire, 3 projets communaux seraient éligibles. Le 1^{er} concerne les travaux d'aménagement de voirie et de sécurité prévus à la Ville Arais, le 2^{ème} concerne le projet de Streetpark et le 3^{ème} concerne un aménagement de sécurité Avenue de Beauvais.

Projet 1 : Aménagement de voirie et mise en sécurité de la route de « La Ville Arais ».

Catégorie : Travaux ou équipement de voirie liés à la sécurité

Coût total des travaux HT : 140 750.00 € (hors maîtrise d'œuvre et bureau d'études)

Subvention sollicitée – DETR : 35 %, soit **49 262.00 €**

Descriptif : Ce projet consiste en la réalisation d'aménagement de voirie sur un tronçon d'environ 450 ml avec la création d'un cheminement piéton cycle sécurisé de 1.80 ml de largeur ainsi que la création de stationnement et d'un réseau d'eaux pluviales

Plan de financement :

TABLEAU DE FINANCEMENT					
Projet 1 : Aménagement de voirie et mise en sécurité de la route de « La Ville Arais »					
DEPENSES			RECETTES		
Travaux	Justification	Montant HT	Financement	Montant	%
Terrassement, empiérement, finitions (bordures, potelets, ...), réseau eaux pluviales	Estimation validée à la phase APD	140 750,00 €	DETR	49 262,00 €	35,00%
			Auto-Financement / Emprunt	91 488,00 €	65,00%
TOTAL		140 750,00 €	TOTAL	140 750,00 €	100.00%

Projet 2 : Construction d'un Streetpark et aménagement de son environnement direct.

Catégorie : Equipements sportifs

Coût total des travaux HT : 145 000.00 € (hors maîtrise d'œuvre et bureau d'études)

Subvention sollicitée – DETR : 30 %, soit **43 500.00 €**

Descriptif : Ce projet consiste en la création d'un streetpark en béton lissé, d'un pumptrack en enrobé et des aménagement annexes dans le jardin public situé auprès de la salle omnisports de Lanvallay.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'ANS pour ce dossier. Les crédits de fin 2022 étant épuisés, il sera soumis à la commission de mars 2023.

Plan de financement :

TABLEAU DE FINANCEMENT					
Projet 2 : Construction d'un Streetpark et aménagement de son environnement direct					
DEPENSES			RECETTES		
Travaux	Justification	Montant HT	Financement	Montant	%
Terrassement, streetpark en béton, pumptrack en enrobé, cheminement, plantations, murets, eaux pluviales	Estimation validée à la phase APD	145 000,00 €	DETR	43 500,00 €	30,00%
			ANS (en cours d'instruction-commission en mars 2023)	71 323,00 €	49,19%
			Auto-Financement / Emprunt	30 177,00 €	20,81%
TOTAL		145 000,00 €	TOTAL	145 000,00 €	100.00%

Projet 3 : Travaux de sécurisation d'un tronçon de voirie Avenue de Beauvais.

Catégorie : Travaux ou équipement de voirie liés à la sécurité

Coût total des travaux HT : 100 000.00 € (hors maîtrise d'œuvre et bureau d'études)

Subvention sollicitée – DETR : 30 %, soit **30 000 €**

Descriptif : Ce projet consiste en la réalisation d'aménagement de sécurité sur un tronçon de voirie communale. En raison de l'extension de l'urbanisation sur la commune, des problématiques de déplacement des piétons sont apparues avenue de Beauvais. Afin de répondre au sentiment d'insécurité des riverains de plus en plus nombreux à habiter dans ce secteur et donc à emprunter ces routes, le cabinet Nord-Sud Ingénierie, AMO missionné par la commune pour les programmes de voirie de 2020 à 2023, a réalisé une esquisse d'aménagement pour traiter cette problématique.

Il s'agit de réaliser des aménagements destinés à ralentir la circulation automobile et sécuriser le cheminement des piétons.

Plan de financement :

TABLEAU DE FINANCEMENT					
Projet 3 : Travaux de sécurisation d'un tronçon de voirie Avenue de Beauvais					
DEPENSES			RECETTES		
Travaux	Justification	Montant HT	Financement	Montant	%
Avenue de Beauvais : Reprise de chaussée, sciage, empierrement, création de ralentisseurs, plantations...	Estimation Esquisse de l'AMO	100 000,00 €	DETR	30 000,00 €	30,00%
			Auto-Financement / Emprunt	70 000,00 €	70,00%
TOTAL		100 000,00 €	TOTAL	100 000,00 €	100.00%

Il est proposé procéder à un vote pour chaque dossier.

Un débat et des discussions s'ensuivent :

Guylaine CARER rappelle sa position et celle de **José PINTO** : ils ne souhaitent pas s'engager sur d'autres projets communaux tant que le coût des travaux du CTM, à l'ouverture des plis n'est pas connu.

Bruno RICARD précise qu'il s'agit par cette délibération seulement de solliciter les subventions et non pas d'un engagement sur ces travaux. Il faut bien différencier un vote contre ou en faveur d'un projet, et un vote concernant les subventions. Des points pourront être refaits ultérieurement sur ces projets en cas de dérives lors des ouvertures des plis à venir.

Rémi BERNARD précise que seulement 3 dossiers peuvent être présentés et déplore qu'il n'y ait pas 3 dossiers relatifs à la voirie de proposés, que la commune perd là une opportunité de financement de travaux de voirie ; d'autant plus que l'on ne connaît pas la capacité de la commune à pouvoir réaliser les différents projets si les montants des travaux augmentent.

Bruno RICARD reconnaît qu'il aurait été intéressant de proposer d'autres dossiers de voirie mais que les services de l'Etat demandent que les projets présentés soient déjà bien avancés, ce qui n'est pas le cas des autres projets en cours d'étude. Ces derniers pourront être présentés l'année prochaine.

Thomas CASSIGNEUL précise que pour le streetpark, grâce à l'engagement de la commune dans le dispositif terre de jeux, des crédits sont disponibles auprès de l'ANS. C'est donc pertinent de le faire dès maintenant. **Bruno RICARD** et **Bernard MAHÉ** ajoutent que le projet de streetpark fait aussi partie de la stratégie d'accueil de nouvelles populations destinées à équilibrer la pyramide des âges de la commune, s'inscrit dans le cadre de la politique du « bien grandir » mais a aussi un côté intergénérationnel au même titre que les jeux pour enfants qui rassemblent grands-parents et petits-enfants en un même lieu

Vu l'appel à projet de la préfecture des Côtes d'Armor relatif à La DETR et DSIL 2023 listant les critères d'éligibilité des projets,

Vu les 3 projets communaux présentés ci-dessus,

Vu l'avis de la commission finances en date du 9 novembre 2022,

Après délibération, le Conseil Municipal :

A la majorité, 25 votes pour et 2 abstentions (G CARER, J PINTO (pouvoir)) :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet 1 - Aménagement de voirie et mise en sécurité de la route de « La Ville Arais »,
- **SOLLICITE** pour le projet 1 - Aménagement de voirie et mise en sécurité de la route de « La Ville Arais », une subvention au titre de la DETR – DSIL 2023, d'un montant total de 49 262.00 €,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ce dossier.

A la majorité, 20 votes pour et 7 abstentions (G CARER, J PINTO (pouvoir), F. LEPETIT, R. BERNARD, P. QUINTIN, C. GUIGUI-DELAROCHE, D. BODIN) :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet 2 - Construction d'un Streetpark et aménagement de son environnement direct,
- **SOLLICITE** pour le projet 2 - Construction d'un Streetpark et aménagement de son environnement direct, une subvention au titre de la DETR – DSIL 2023, d'un montant total de **43 500.00 €**,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ce dossier.

A l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet 3 – Sécurisation de tronçon de voirie Avenue de Beauvais,
- **SOLLICITE** pour le projet 3 – Sécurisation de tronçon de voirie Avenue de Beauvais, une subvention au titre de la DETR – DSIL 2023 d'un montant total de 30 000.00 €,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ce dossier.

FINANCES

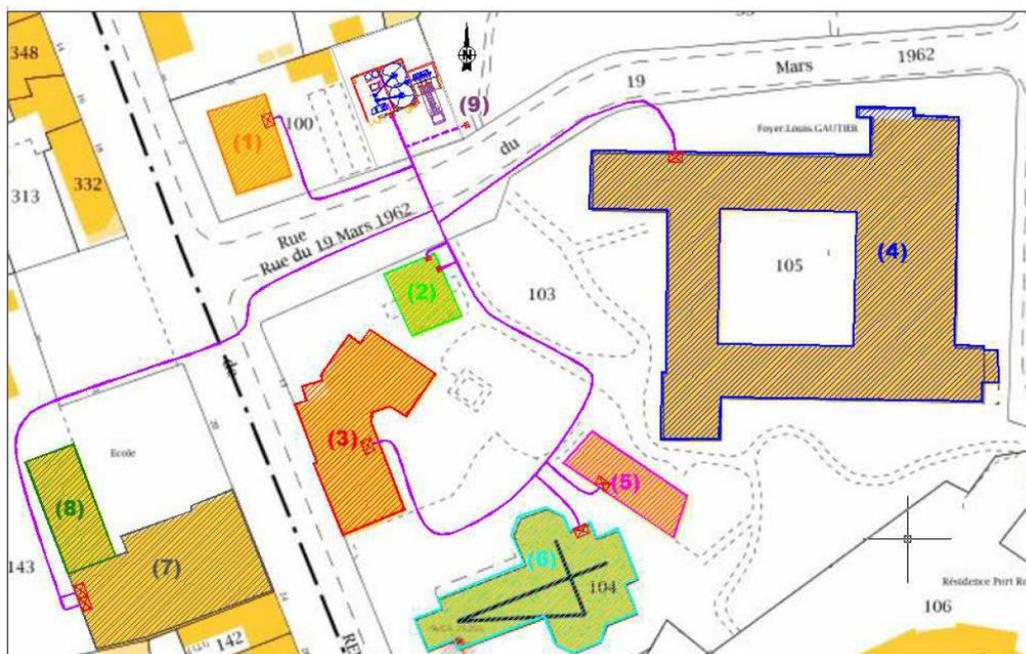
Délibération n° 2022-11-05 : Projet d'étude de faisabilité – réseau de chaleur

Rapporteur : Mathilde PILLOT

Après une étude de faisabilité sans suite en 2019, et au vu des enjeux environnementaux et géopolitiques liés à l'énergie, une nouvelle approche d'une stratégie « réseau de chaleur » vous est proposée.

Rappel de l'étude 2019 à laquelle la commune n'a pas donné suite

En 2019 la commune de Lanvallay avait confié au bureau d'étude Armor Ingénierie une étude de faisabilité de chaufferie bois dans le centre de Lanvallay. Sur la base d'une première étude d'opportunité (association AILE), l'hypothèse de travail portait alors sur le chauffage de l'EHPAD principalement, de la Mairie, du local jeunes, et en option d'autres lieux tels que figurés sur le schéma ci-dessous :



Cette étude détaillait trois scénarios (selon les bâtiments chauffés et notamment avec ou sans traversée de la RD vers la salle des fêtes) qui amenaient à des estimations de restes à charge pour la commune compris entre 323 et 400 KE TTC. Elle s'appuyait sur le gisement de bois potentiel lié à l'entretien du bocage, qui montrait la possibilité de couvrir les besoins en bois de chauffage.

Malgré son intérêt vis-à-vis des enjeux énergétiques, et un subventionnement significatif, cette étude n'avait pas été suivie d'effet pour les raisons principales suivantes :

- Avis mitigé de l'ADEME sur la pertinence du projet au vu de sa taille modeste,
- Questionnements du SDE et de GRDF sur le choix du bois dans ce secteur desservi par le gaz,
- Questionnements sur la manière d'accompagner les exploitants agricoles sur l'entretien et la valorisation du bocage,
- Reste à charge pour la commune, compatibilité avec le plan pluriannuel d'investissement.

Nouveaux enjeux

Les contextes géopolitique, énergétique, environnementaux ont depuis énormément bougé :

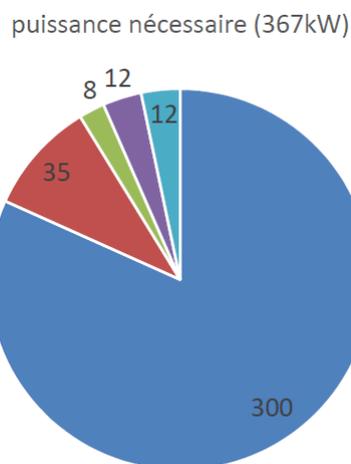
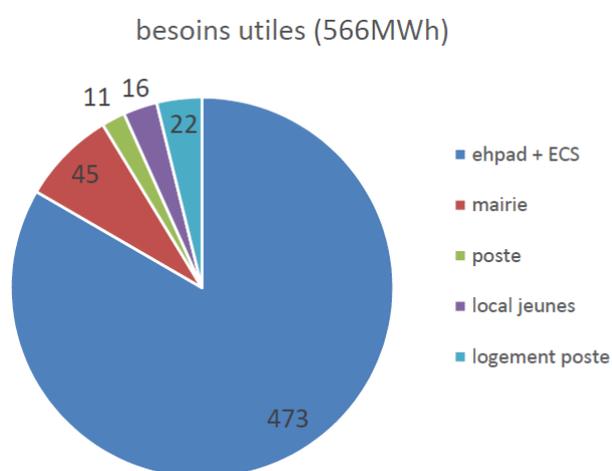
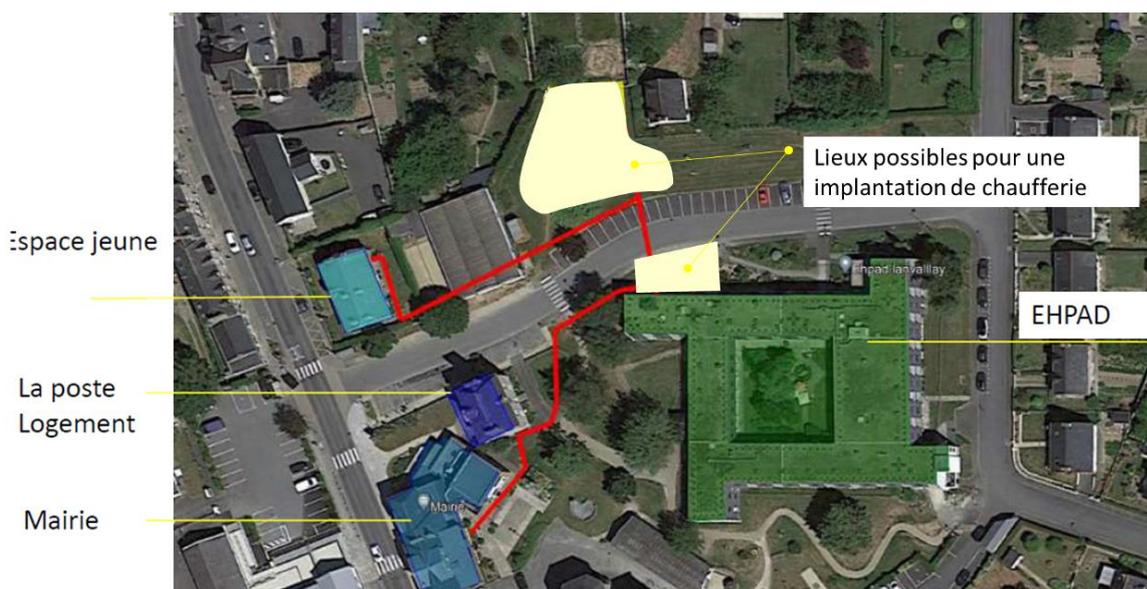
- Crise climatique en marche, sur une trajectoire plus défavorable que le scénario COP21,
- Tensions géopolitiques accentuées depuis début 2022, démontrant à nouveau le risque de dépendances trop fortes aux énergies fossiles extérieures, quelles qu'elles soient,
- Augmentation des coûts de l'énergie.

Enfin, est apparu depuis le Plan Bois Énergie Bretagne 2021 – 2027 qui confirme la place que peut jouer le bois dans le mix énergétique et les aides possibles.

Dans ce contexte, la commune a donné le feu vert à l'association AILE pour prospecter une nouvelle approche : une offre de chaleur clé en main, avec une charge d'investissement faible pour la commune.

Nouvelle approche proposée

Techniquement, l'hypothèse de chauffage bois est centré sur l'EHPAD, la Poste, la Mairie et le local jeune :



L'étude développe 2 scénarios :

- Dans un scénario 1, elle actualise l'hypothèse d'un investissement communal, réévaluant le reste à charge pour la commune à 300 KE,
- Dans le scénario 2, seul le réseau de chaleur est financé par la commune (env. 20k€ aides déduites) ; la chaufferie développée et financée par un tiers distributeur de chaleur, qui serait la SCIC (*1) Bois Energie. Ce modèle de vente de chaleur n'existe pas encore sur le territoire, mais le conseil d'administration de la SCIC bois énergie a délibéré en 2022 pour pouvoir le proposer à l'avenir.

Ce scénario 2 s'appuierait donc sur un acteur clé du territoire dans le domaine du bois (énergie, plantation de bocage, bois d'œuvre), qui assurerait aussi le lien avec les exploitants agricoles dans une perspective de circuit court du bois bocage vers le bois énergie.

Quelle suite ?

La plus-value de la nouvelle étude « Aile » est donc ce scénario 2, qui n'existait pas en 2019. A ce stade ce scénario est simplement esquissé, et ne permet pas encore d'aller vers une décision ferme sur le sujet.

C'est pourquoi, sur la base de ces éléments, il vous est proposé de délibérer.

Un débat et des discussions s'ensuivent :

T. GUILLEMOT demande comment sera fixé le prix de vente de cette énergie.

B. RICARD précise que s'agissant d'une SCIC, le modèle économique ne repose pas sur du lucratif pur. Mais ils doivent étudier leur capacité, en fonction du prix du bois. **T. NICOLAS** précise les tarifs actuels pour le gaz et le bois et précise que le gaz augmentera probablement de 15 % après 2023, ce qui ne sera pas le cas du bois.

R. BERNARD remarque que l'église, dont la chaudière est très vieille, n'est pas incluse dans le périmètre de l'étude et souhaite que la teneur de ce qui est soumis au vote soit plus explicite.

B. RICARD rappelle que l'église était en effet dans les scénarios d'Armor Ingénierie en 2019 et peut être à nouveau dans le scénario « AILE ». Il précise qu'il est proposé au vote est le positionnement de la commune sur l'achat éventuel de chaleur selon le scénario 2, c'est-à-dire sans investissement par la commune.

B. MAHÉ précise que l'EHPAD est très intéressé par ce projet qui permettrait de mieux maîtriser les coûts de l'énergie dans le budget de l'EHPAD.

T. NICOLAS indique qu'il s'agit d'un projet vertueux, impliquant des acteurs locaux, qui exploitent le bois tout en le régénérant, et avec des emplois non délocalisables.

C. GUIGUI-DELAROCHE pose la question de la ressource en bois. Elle est abondante aujourd'hui, mais demain ? Une chaufferie du sud de Rennes va chercher à plus de 100km son bois. De plus, la chaufferie d'Evran vient d'être mise en fonctionnement...

B. RICARD indique que la SCIC ne s'engagera dans ce projet que si elle sait qu'elle peut rester sur un approvisionnement local car elle a une volonté d'impact vertueux sur le territoire.

H. LECOINTRE rappelle que le gaz est une énergie fossile et que le bois est une énergie renouvelable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACTE** le fait que la commune, si elle donne suite à ce projet de chaufferie bois + réseau de chaleur, se positionnera en priorité sur un scénario à faible investissement et d'achat de chaleur.
- **SOLLICITE** l'association AILE et la SCIC bois énergie pour réaliser un second volet d'étude, sans coût pour la commune, qui aboutira à un « scénario 2 » chiffré et évalué sur ses différentes dimensions (*coût net du réseau de chaleur pour la commune, coût de la chaleur vendue, compléments d'analyses avantages/inconvénients pour la commune et pour l'EHPAD*)

**1 SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif : entreprise associative sans but lucratif ayant pour objectif d'organiser un partenariat entre des salariés, des usagers, des bénévoles, des collectivités publiques, des associations, des entreprises et des financiers. Elle a pour objectif la production et la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale.*

INFORMATIONS GENERALES

Dossiers de demandes de permis de construire et de déclarations préalables déposés :

Déclarations préalables

- JUNG Anne-Françoise – 4 rue Anne – Abattage de 3 arbres
- PIDOUX Philippe – 6 rue des Chesnuts Tressaint – division de parcelle
- GOAS Daniel – 11 rue des Rochettes – remplacement des menuiseries
- GOUYA Fabienne – 2 rue Frédéric Chopin – Véranda
- MORALES Diane – 13 rue du Bas Bourg St Solen – clôture
- PIDOUX Philippe – 6 rue des Chesnuts Tressaint – division de parcelle
- BARNAUD Sylvain – 28 rue Camille St Saens – Véranda
- GOUPIL Yannick – 18 rue de la Madeleine – terrasse
- MOTIER Jean-Marc – 42 rue des Chanterie Tressaint – Piscine
- ESSIRARD René – 2 allée des Pervenches – Clôture
- Lydie GUEDAN – 3 rue des Landes St Solen – peinture des menuiseries

Permis de construire

- ROLLAND Fabrice et Isabelle– 5 rue des Mésanges 29470 LOPERHET – 6 avenue des Acacias – modification de l’aspect extérieur
- ROCHARD Alain et Jacqueline – rue des Landes de Bellevue – modification de l’aspect extérieur
- BUY Béatrice – 22 route de la Ville Arais – Abri de jardin
- CHEVREUIL Philippe et Joëlle - 5 rue Coetlagat 56890 ST AVE – 3 rue Clara Schumane – Maison individuelle
- Commune de Lanvallay – 13 rue de Rennes – Les Landes de Bellevue – démolition, construction d’un Centre de Technique Municipal
- LEMOINE Jean-Philippe – 5 rue des Landes St Solen – Construction d’un garage
- DRAPEAU Jean Luc – 12 place St Sauveur Dinan – La Ville Arais – extension
- POCHET Eric – La petite Touche – extension + pergola

Information dans le cadre de la délégation donnée au Maire (Art. L2122-22 du CGCT)

- **Décision 2022-10-02** relative à la signature d’un devis avec l’entreprise GAZ DEPANNAGE pour un dépannage et entretien de la chaudière Ecole maternelle « La Farandolle » pour un montant de 3 031.43 € HT soit 3 637.71 € TTC.
- **Décision 2022-10-03** relative à la signature d’un devis avec l’entreprise BRETAGNE COLLECTIVITE EQUIPEMENT de fournitures pour salles communale pour un montant de 1 272.00€ HT soit 1 556.04 € TTC.
- **Décision 2022-10-04** relative à la signature d’un devis avec l’entreprise GAZ DEPANNAGE pour le renouvellement du contrat entretien des chaudières pour un montant de 3 205.00 € HT soit 3 846.00 € TTC.
- **Décision 2022-10-05** relative à la signature des devis avec les entreprises HYGIAL OUEST, ORAPI, PLG, pour l’achat de petites fournitures et produits entretiens pour les différents services de la commune pour un montant total de 2 016.23 € HT soit 2 397.93 € TTC.

- **Décision 2022-10-06** relative à la signature du devis de STRAT OSTER pour une création Artistique sur Transformateur Angle de la rue des Rochettes et allée des 9 sillons Commune de Lanvally pour un montant 2 892.75 € TTC.
- **Décision 2022-10-07** relative à la signature du devis de l'entreprise ARMORIQUE ETUDES pour une étude de projet photovoltaïque sur toiture de l'école maternelle de la Commune de Lanvally pour un montant de 2 050.00 € HT soit 2 460.00 € TTC
- **Décision 2022-10-08** relative à la signature du devis ENEDIS pour le raccordement au réseau électrique de la Salle des fêtes de la Commune de Lanvally pour un montant 2 632.05 € HT soit 3 158.46 € TTC.

Informations générales :

Prochaines dates de réunion du Conseil Municipal :

- 16 /12/2022

La Ville de Dinan a délibéré favorablement au partage d'un VTA Mobilité qui interviendra donc à raison de 3 jours semaines à Dinan et 2 jours à Lanvally. Le recrutement va pouvoir être lancé prochainement.

Information relative aux actions du CLSPD à venir.

Dates à retenir :

- Animation Village de Noël : 17 décembre 2022
- Vœux : 6 et 7 janvier 2023

QUESTIONS DIVERSES

Néant

CLOTURE DE LA SÉANCE

La séance est clôturée à 22H30.